

<b>Conseil d'arrondissement</b> <b>Séance du 28 janvier 2012</b>
---

**Vœu présenté par Loïg Raoul et Laurent Saïag, relatif à l'annulation de la sortie des élèves des écoles maternelles et élémentaires des 17 et 18 décembre 2012 à l'UGC Ciné Cité les Halles.**

Vu l'article L 2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article 17 du Règlement Intérieur du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui prévoient que le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement peut émettre des vœux sur toute affaire concernant l'arrondissement.

Considérant que la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement offre habituellement un spectacle pour les fêtes de Noël aux élèves des classes maternelles et élémentaires de l'arrondissement.

Considérant qu'il était prévu d'emmener les classes maternelles et élémentaires au cinéma UGC Ciné Cité les Halles, afin de voir, respectivement, « Les mondes de Ralph » et « Niko le petit renne » les 17 et 18 décembre 2012.

Considérant qu'un incident de chantier, au niveau des caisses d'entrée du cinéma UGC Cité des Halles, s'est exceptionnellement produit le 28 novembre 2012.

Considérant que le jour même, l'architecte de sécurité de la Préfecture de Police de Paris a été mandaté afin d'établir un rapport sur les conditions d'exécution du chantier au niveau du cinéma UGC. Celui-ci ayant alors établi que la chute de parpaings était due à une erreur de manipulation de l'entreprise en charge de la démolition d'un ouvrage proche. L'architecte avait de plus notifié, en accord avec la SemPariSeine, plusieurs mesures de renforcement de la sécurité du chantier. Enfin, il avait assuré au maire du 1<sup>er</sup> arrondissement que toutes les conditions de sécurité étaient réunies afin que la sortie scolaire puisse avoir lieu.

Considérant que depuis la mi-décembre 2012 cette phase de chantier est terminée.

Considérant que si le chantier avait été réputé dangereux pour le public, la Préfecture de Police de Paris aurait inévitablement imposé au maître d'ouvrage d'interdire la fréquentation du site par le public, voire de suspendre les travaux.

Considérant que le 11 décembre 2012, le maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, M. Jean-François Legaret, décidait, malgré les garanties apportées par la Préfecture de Police de Paris et la SemPariSeine, d'annuler la sortie des élèves.

Considérant que la lettre d'annulation transmise dans le carnet de correspondance des élèves comportait des appréciations de nature politique.

Considérant que le directeur de la SemPariSeine, M. Claude Pralraud, dans un courrier adressé aux directeurs d'écoles en date du 13 décembre 2012, a certifié que le Forum des Halles est ouvert dans des conditions normales d'exploitation et de sécurité.

Considérant que la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement a avancé les fonds de cette sortie, soit la somme de 7 000 €.

**Ainsi, Loïg Raoul et Laurent Saïag émettent le vœu que soient examinées, sans délais, toutes les possibilités de sortie pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires du 1<sup>er</sup> arrondissement, y compris celle d'une sortie au cinéma UGC Ciné Cité les Halles, et que les fonds avancés par la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement soient maintenus pour tous les élèves initialement concernés et n'abondent pas un projet différent.**